



LA COOPÉRATION AGRICOLE
PÔLE ANIMAL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 janvier 2021

Hausse du prix des matières premières : l'augmentation des coûts doit être prise en compte par les distributeurs

Depuis plusieurs mois, la hausse du prix des matières premières entrant dans l'alimentation animale a provoqué une augmentation significative des coûts de production pour les éleveurs, notamment de volailles. La Coopération Agricole Pôle animal tire la sonnette d'alarme et demande aux distributeurs d'appliquer les accords du 03 mai 2011.

La Coopération Agricole Pôle animal souhaite alerter les distributeurs sur le rôle qu'ils ont à jouer pour préserver la santé économique des filières d'élevage, et plus particulièrement de la filière volailles, très fragilisées par l'augmentation des coûts. En effet, les coopératives de nutrition animale et de volailles s'inquiètent de la constante augmentation de leurs coûts de production due à la hausse importante du prix des matières premières, appelée à se poursuivre sur la première partie de l'année 2021 (+ 18% sur le blé et + 40% sur le tourteau de soja depuis l'été 2020 notamment).

L'offre mondiale et locale s'est contractée pour plusieurs raisons :

- Sécheresse importante en Amérique latine, qui a conduit l'Argentine à suspendre ses exportations de maïs et qui crée des incertitudes sur les disponibilités en soja dans les mois à venir ;
- Demande, notamment en protéines, qui s'est accrue sur le marché international avec le retour de la Chine ;
- Récolte céréalière européenne relativement décevante, qui a amené la Russie à restreindre ses exportations pour privilégier son marché intérieur ;
- Baisse des surfaces de colza en France et, par extension, des disponibilités en tourteaux de colza ;
- Disponibilités en pulpes de betterave et luzerne déshydratée nettement réduites.

Si les coopératives de nutrition animale prennent leur part et jouent leur rôle auprès des éleveurs, en amortissant les forts à-coups de variation des prix des matières premières grâce à d'avantageuses techniques d'achat (couverture, achats à terme etc.), de formulation (substitution de matières premières en fonction des cours) et d'optimisation logistique ; cet accompagnement a des limites.

Face à une situation qui devient dangereuse pour la pérennité des filières, notamment avicoles, il est urgent que les termes des accords du 3 mai 2011 soient respectés sur l'ensemble de la chaîne, jusqu'aux distributeurs. Ces accords prévoient de prendre en compte « les variations excessives des prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales » afin de « mettre en place une plus grande fluidité dans les mécanismes de formation des prix tout au long de la filière » (Source : ITAVI). Depuis trois mois, les deux conditions indispensables à l'ouverture des négociations entre parties signataires de ces accords sont remplies, à savoir : d'une part, la forte variation des prix de l'alimentation animale et d'autre part, l'évolution excessive de la part du coût de l'alimentation dans le prix au stade sortie abattoir.



Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop

« Il est absolument nécessaire que l'augmentation des coûts de production pour l'élevage, induite par la hausse du prix des matières premières, soit prise en compte par les distributeurs dans les négociations commerciales, comme le prévoient les accords du 03 mai 2011 et l'esprit des Etats Généraux de l'Alimentation. C'est une condition essentielle au maintien de revenu de nos éleveurs et à la préservation de la santé économique de nos filières animales. », déclarent **Jean-Luc Cade, président de La Coopération Agricole Nutrition animale et Luc Desbuquois, président de La Coopération Agricole Filière Avicole.**

Contacts Presse

Guillaume Le Hoan
07 62 68 33 63
glehoan@lacoopagri.coop

Hortense Grégoire :
hortense.gregoire@pressario.fr

Gypsie Bloch :
gypsie@pressario.fr

La Coopération Agricole Pôle animal en bref

Président : Bruno Colin
Directeur : Jacques Poulet

La Coopération Agricole Pôle Animal représente les membres de ses 5 filières : Avicole, Bovine, Nutrition animale, Ovine et Porcine. Lesquelles regroupent tous les métiers : fabrication des aliments, production, collecte, commercialisation, abattage, jusqu'à la première transformation.

La Coopération Agricole Pôle animal en chiffres

111

coopératives adhérentes

Près de **10**

milliards d'euros de chiffre d'affaires

Plus de **1 million** tec
de viande traitée (hors volaille)

12,5 millions de tonnes
d'aliments composés pour animaux

